

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 26 SEP. 2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 26 SEP. 2016	N° d'enregistrement F04416P0091
--	---	---

1. Intitulé du projet

Raccordement du poste 225 000 / 20 000 volts de VOIE SACREE (Meuse Centre) au Réseau Public de Transport (S3RenR Lorraine)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **CAMEAU** Prénom **Laurent**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **RTE Réseau de Transport d'Electricité**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **LEBEAU Sylvain- Directeur du Centre Développement Ingénierie Nancy**

RCS / SIRET **44416191258100585** Forme juridique **Société Anonyme**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28°a)	Construction d'une ligne aérienne 225 000 volts d'une longueur de moins de 100 mètres entre le futur poste Enedis (ex-Erdf) de VOIE SACREE et la ligne existante 225 000 volts TROIS-DOMAINES-VANDIERES.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La projet consiste en la construction d'un tronçon de ligne aérienne 225 000 volts (moins de 100 m) entre la ligne existante 225 000 volts TROIS-DOMAINES-VANDIERES et le futur poste 225 000 / 20 000 volts Enedis de VOIE SACREE.

Il nécessitera d'une part l'implantation d'un nouveau support de type treillis 225 000 volts et le déroulement d'une nappe de câbles entre ce support et la charpente du poste de VOIE SACREE, d'autre part.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la Région Lorraine (S3RenR), approuvé par le préfet de la région le 14 novembre 2013. Le S3RenR prévoit la création d'un nouveau poste 225 000 / 20 000 volts "Meuse Centre" à proximité de la ligne aérienne à 225 000 volts TROIS-DOMAINES – VANDIERES.

Le tronçon de liaison aérienne à construire permettra le raccordement au Réseau Public de Transport du poste futur de VOIE-SACREE (anciennement dénommé "Meuse Centre" dans le S3RenR), propriété d'Enedis en vue de l'accueil de production d'énergie renouvelable. Enedis conduira sa propre procédure d'autorisation administrative pour la construction du poste de VOIE-SACREE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus sur une période de 2 mois consistent à construire un tronçon de liaison 225 000 volts en piquage sur la liaison 225 000 volts existante TROIS-DOMAINES – VANDIERES (d'une longueur de 62 km) en technique aérienne avec pose d'un câble de garde et fibres optiques intégrées.

Les travaux sont localisés au plus près de l'ouvrage aérien existant sur une surface restreinte.

Ils comprendront les phases suivantes :

- Création d'une piste provisoire (longue d'environ 250 m) et d'une plateforme provisoire d'assemblage et de levage (environ 300 m² de surface au sol);
- Réalisation du génie civil des fondations superficielles et profondes ;
- Assemblage et levage du nouveau pylône ;
- Déroulage et raccordement de la nappe de câbles (moins de 100 m) ;
- Mise sous tension ;
- Remise en état des terrains (suppression d'une piste provisoire et de la plate-forme d'assemblage et de levage).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Des travaux de peinture du pylône sont nécessaires environ 30 ans après mise en service.

La ligne fera ainsi l'objet d'une surveillance périodique régulière, réalisée à pied ou par voie hélicoptérée, afin de programmer si besoin des interventions de maintenance sur les ouvrages.

En cas d'avarie, l'accès au pylône est nécessaire pour les équipes de maintenance de RTE.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Approbation du Projet d'Ouvrage.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est complété dans le cadre de la procédure d'Approbation du Projet d'Ouvrage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du tronçon construit :	moins de 100 m
Nombre de pylônes :	1
Hauteur du pylône :	41 m au maximum
Emprise au sol du pylône :	6 m x 6 m
Largeur de la bande de servitude associée (non sylvandi)	25 m environ de part et d'autre de l'axe du support

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 16 ' 16,9 " E Lat. 48 ° 59 ' 41,2 " N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 16 ' 14,1 " E Lat. 48 ° 59 ' 42,4 " N

Communes traversées :

Heippes (Meuse)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet s'inscrit dans un secteur rural occupé par une prairie de fauche peu diversifiée libre d'exploitant.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

D'après les informations disponibles à ce stade :

- Heippes : Carte communale approuvée le 16/07/2007),
zone N (équipements collectifs autorisés)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche à 11 km
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en dehors des zones identifiées dans le PPBE 1ère échéance (approuvé le 21/01/2014) et le PPBE 2ème échéance (approuvé le 23/01/2015) dans le département de la Meuse

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 la plus proche située à 11 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte-tenu de l'emprise restreinte du projet, le risque de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité est très faible, voire nul.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement d'une surface agricole négligeable dans l'emprise du pylône à implanter (36 m ² sur une surface de 10,4 ha). La prairie de fauche est libre d'exploitant. Le surplomb des câbles n'empêchera pas l'exploitation agricole des parcelles, ni le pâturage des prairies comme c'est déjà le cas pour la ligne existante.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la période de travaux (étalés sur une période de 2 mois)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'une manière générale, la construction du tronçon de longueur réduite est localisée dans le couloir de la ligne existante. Le nouveau support sera relativement éloigné des zones d'habitat, mais aussi des voies routières du secteur. La différence relative perçue en termes de paysage sera réduite du fait de cet éloignement et du caractère ponctuel de l'implantation du pylône. Le choix du pylône et son implantation seront réalisés en intégrant l'aspect paysager (réduction de hauteur, utilisation des masques végétaux naturels) dans la limite des contraintes techniques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement d'une surface agricole négligeable dans l'emprise du pylône à implanter (36 m ² sur une surface de 10,4 ha). La prairie de fauche est libre d'exploitant. Le surplomb des câbles n'empêchera pas l'exploitation agricole des parcelles, ni le pâturage des prairies comme c'est déjà le cas pour la ligne électrique aérienne existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu, ayant fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ou d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement pour lequel un avis de l'autorité environnementale a été rendu public, n'est recensé à proximité du présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la construction d'un tronçon de ligne aérienne 225 000 volts d'une longueur très faible (moins de 100 mètres) à proximité de la ligne 225 000 volts existante TROIS-DOMAINES – VANDIERES. Le projet consiste en l'implantation d'un pylône et le déroulage d'une nappe de câble (d'une largeur d'environ 12 mètres).

La zone d'implantation envisagée présente une sensibilité environnementale extrêmement réduite à la vue du milieu concerné par le projet. En effet, l'impact sur le milieu sera limité si l'on considère les éléments suivants :

- les zones environnementales réglementées, protégées, d'inventaire ainsi que les périmètres de protection du patrimoine sont évités ;
- le tronçon d'une faible longueur sera construit à proximité d'une ligne existante. L'implantation du nouveau support sera réalisée de manière à intégrer l'aspect paysager ;
- le tronçon sera relativement éloigné des zones d'habitat, mais également des voies routières du secteur;

A l'appréciation de ces éléments, RTE considère que le projet ne présente pas d'impact environnemental significatif et estime que le projet doit pouvoir être valablement dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Villers-les Nancy

le,

26 septembre 2016

Signature

